A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE *(dans les 15 jours)* :

☞ **2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.**

☞ **1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :**

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN CEDEX 9

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Direction Générale du Travail

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL MEMBRES TITULAIRES

cerfa N° 10115 *03

DU

EL 04

Lire attentivement la notice d'accompagnement disponible sur www.travail-solidarite.gouv.fr (informations pratiques / formulaires)

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Raison sociale : TESSI ENCAISSEMENTS

Adresse : 39 rue des Hautes Pâtures

Code postal : 92000 Ville : NANTERRE

SIRET de l'établissement : 449 587 500 00013

Autres établissements concernés par l'élection : ***Liste à compléter au verso***

Numéro de convention collective (IDCC) : 1486

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Durée du mandat des élus : 4 années

Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : 2

S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : ☐

Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : 17/02/2010

COLLÈGE CONCERNÉ

DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :

- Collège unique ☐
- 1er collège : ouvriers, employés ☒
- 2ème collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres ☐
- Autre ☐

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : *(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)*

- Ouvriers 1 ☐
- Employés 2 ☒
- Techniciens 3 ☐
- Agents de maîtrise 4 ☐
- Ingénieurs 5 ☐
- Cadres 6 ☐
- Autres : *(préciser)* 7 ☐

MT1

RÉSULTATS CONCERNANT LE 1er TOUR

Date du 1er tour (JJ/MM/AAAA) : 05/03/2014

A. Nombre d'électeurs inscrits A = 105

B. Nombre de votants B = 77

C. Bulletins blancs ou nuls C = 18

D. Suffrages valablement exprimés (B - C) D = 59

1. Y a-t-il eu carence ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☒ *Non*

2. Le quorum a-t-il été atteint ?

QUORUM = E = $\frac{A}{2} = \frac{105}{2} = 52,5$

☐ Non si D est inférieur à E

☒ Oui si D est supérieur à E

Nombre de listes présentées au premier tour 1

Nombre de sièges à pourvoir par le collège P = 4

Quotient électoral (2 décimales)

$G = \frac{D}{P} = \frac{59}{4} = 14,75$

Si le quorum n'est pas atteint, ne pas remplir.

NOMS et PRENOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste)* Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F 1	Désignation des syndicats ayant présenté des listes *(préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)* 2	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D) 3	Nombre de voix obtenues par chaque candidat 4	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T 5	Nombre de candidats présentés par chaque liste N 6	Moyenne des voix de chaque liste V = T/N (2 décimales) 7	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = V/G 8	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport V/(K+1) jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales) — 1er siège 9	2ème siège 10	3ème siège 11	ELUS Porter la mention «Elu» 12	Nombre d'élus par liste 13
Catherine XANDRÉ	F			53								ELU	
Leila MOUMMI	F	SAP	59	52	194	4	48,5	3,34				ELU	4
Ali [illegible]	H			42								ELU	
Elisabeth MARTIN	F			47								ELU	

SAP = 77% des votants

Votants = 73,3% des inscrits

Pièce communiquée N° : SAP - 25

Paraphe des membres du bureau de vote

Delgard
Fauchadour

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour, précisez :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
DELGARD Ghislaine		
FAUCHADOUR Emilie		

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.

Heure de début de scrutin = 9h30

Heure de fin de scrutin = 12h00

A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE *(dans les 15 jours)* :

☞ **2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.**

☞ **1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :**

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN CEDEX 9

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Direction Générale du Travail

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL MEMBRES SUPPLÉANTS

cerfa N° 10115 *03

DU
EL 04

Lire attentivement la notice d'accompagnement disponible sur www.travail-solidarite.gouv.fr (informations pratiques / formulaires)

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Raison sociale : TESSI ENCAISSEMENTS
Adresse : 39 rue des Hautes Pâtures
Code postal : 92099 Ville : NANTERRE
SIRET de l'établissement : 449 587 509 00017
Autres établissements concernés par l'élection : ***Liste à compléter au verso***
Numéro de convention collective (IDCC) : 1486

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Durée du mandat des élus : 4 années
Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : 2
S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : ☐
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : 17/02/2019

COLLÈGE CONCERNÉ

DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :

- **Collège unique** ☐
- **1er collège** : ouvriers, employés ☒
- **2ème collège** : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres ☐
- **Autre** ☐

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : *(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)*

Ouvriers	1	☐
Employés	2	☒
Techniciens	3	☐
Agents de maîtrise	4	☐
Ingénieurs	5	☐
Cadres	6	☐
Autres : _____ *(préciser)*	7	☐

MS1

RÉSULTATS CONCERNANT LE 1er TOUR

Date du 1er tour (JJ/MM/AAAA) : 05/03/2014

A. Nombre d'électeurs inscrits A = _____
B. Nombre de votants B = _____
C. Bulletins blancs ou nuls C = _____
D. Suffrages valablement exprimés (B - C) D = _____

1. Y a-t-il eu carence ? *(cocher)* ☐ Oui ☒ Non
2. Le quorum a-t-il été atteint ?

$QUORUM = E = \frac{A}{2} = \frac{\quad}{2} =$

☐ Non si D est inférieur à E
☐ Oui si D est supérieur à E

Nombre de listes présentées au premier tour : 1
Nombre de sièges à pourvoir par le collège P = 4
Quotient électoral (2 décimales)

$G = \frac{D}{P} = \frac{\quad}{\quad} =$

NOMS et PRENOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste)* — Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes *(préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)*	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Si le quorum n'est pas atteint, ne pas remplir. Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ (2 décimales)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales) 1er siège	2ème siège	3ème siège	ELUS Porter la mention «Elu»	Nombre d'élus par liste
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Elisabeth MARTIN	F			39								ELU	
Nathalie CORBON	F	SAP	55	30	141	4	35,25	2,56				ELU	4
[illegible]	F			27								ELU	
Bouchra HAOUALI	F			45								ELU	

Paraphe des membres du bureau de vote

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour, précisez :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
DELGADO Christian		
FAUCHADOUR Emilie		

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.

Heure de début de scrutin : 9h30
Heure de fin de scrutin : 12h30.